

FAQ – Passage de la flamme Olympique le 18 juillet 2024 à Breteuil

1. Quel parcours exact va emprunter la flamme olympique ?

- Centre culturel Jules Verne
- Place Olivier Dassault
- Place de Verdun
- Parking MSP
- Entrée Jacques Descamps

2. Quand va démarrer l'enlèvement des véhicules ?

Le 17 juillet 2024 en fin de journée

3. Mon véhicule a été enlevé par la fourrière, où et quand le récupérer ?

Vous pourrez contacter la Police Municipale, dès le jeudi 18 juillet à partir de 15h00, afin de connaître les modalités pratiques pour récupérer votre véhicule.

4. Mon véhicule a été enlevé par la fourrière, quels sont les frais qui vont m'être appliqués ?

Votre véhicule fera l'objet d'une contravention de 35€. Les frais de fourrière seront les suivants : 127.65€ et les frais de gardiennage (6.75€ par jour).

5. Quelle est la période concernée par ces mesures de restrictions / interdictions de circulation de stationnement ?

Le stationnement du 17 juillet à 18h00 au 18 juillet à 14h30 environ. La circulation interdite sur le parcours du 18 juillet de 12h00 à 14h30 environ

6. Où me garer si mon emplacement habituel est interdit au stationnement ?

Exceptionnellement, il faut vous garer sur des parkings excentrés du parcours ou dans les rues autorisées se trouvant au minimum à 50m du parcours.

7. Les parkings de la ville seront-ils ouverts ?

Hormis celui de la place du jeu de Paume qui est réservé pour l'organisation, tous les parkings seront ouverts. Vous pourrez également vous garer place de la gare, au collège, au forum situé rue d'Amiens et sur les parkings privés des supermarchés.

8. Est-ce que je pourrais circuler à vélo ou engin de mobilité douce ?

Oui jusqu'au départ de la flamme à 13h45

9. Est-ce que je peux circuler librement en trottinette ?

Non, une trottinette est considérée comme un engin à batterie/ à moteur et tout engin de ce genre est interdit à la circulation le 18 juillet 2024 sur l'ensemble du parcours et ses abords.

10. Puis-je me garer devant chez moi ce jour-là ?

Oui si je suis situé en dehors du parcours ou au-delà d'un rayon de 50 mètres autour du parcours.

11. Je ne sais pas très bien si mon lieu de résidence rentre dans le cadre des rues situées à 50m du parcours emprunté par la flamme olympique et frappées d'interdiction de stationner, comment savoir si j'ai le droit ou non de m'y garer ?

Les rues où le stationnement est interdit seront signalées par la présence de panneaux rouge.

12. Y aura-t-il un périmètre de sécurité particulier à Breteuil pendant le passage de la flamme ?

Oui. La flamme et les porteurs seront accompagnés d'une équipe de coordination et de sécurité.

13. Mon logement se trouve dans une rue où passe la flamme, comment rejoindre mon logement ?

Vous pourrez rejoindre votre logement à pied à tout moment.

14. Puis-je me rendre dans le périmètre de sécurité du secteur avec mon animal de compagnie ?

Les animaux de compagnie sont autorisés dans le périmètre de sécurité s'ils sont tenus de manière permanente en laisse.

15. Quel numéro composer pour signaler un problème relatif à la sécurité ou en cas d'urgence ?

Numéro les plus courants :

15 : Samu pour le service médical d'urgence

17 : La gendarmerie en cas de mise en danger

18 : Les pompiers en cas d'incendie, d'accident ou de personne blessée

16. J'ai besoin de soins médicaux / infirmiers à domicile, est-ce que mon infirmier / docteur pourra parvenir jusqu'à chez moi ?

Oui, cependant celui-ci devra garer son véhicule dans un endroit où il est autorisé à stationner et se rendra à votre domicile à pied.

17. Je suis commerçant, quand et comment faire mes livraisons ?

Il faut prévoir de finir les livraisons la veille avant 17h/18h.

18. Je suis commerçant, j'ai besoin de plus de détails, d'information : à qui m'adresser ?

Rendez vous sur le site internet de la ville de Breteuil et contactez-nous pour des renseignements supplémentaires depuis communication@mairie-breteuil.fr

19. Je souhaite plus d'informations sur le passage de la flamme à Breteuil, que je n'ai pas trouvées dans la FAQ, à qui m'adresser ?

Rendez-vous sur le site internet de la ville de Breteuil et contactez-nous pour des renseignements supplémentaires depuis communication@mairie-breteuil.fr

20. Je ne peux me rendre physiquement sur place pour assister au passage de la flamme olympique, où le voir ?

En direct sur depuis un lien internet disponible sur le site ville-breteuil.fr

21. Je suis mécontent des perturbations à Breteuil, où et à qui m'adresser ?

Vous pouvez communiquer vos remarques et doléances à communication@mairie-breteuil.fr